



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question orale n° 1294

Texte de la question

M. Patrick Lebreton alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'état particulièrement alarmant des exploitations agricoles de La Réunion. La Réunion connaît depuis le dernier trimestre un épisode de sécheresse exceptionnel. Le déficit de pluviométrie par rapport à la normale s'est accru progressivement pour atteindre le niveau record de - 80 % pour le seul mois de décembre 2010. Dans plusieurs stations de relevé de Météo France, le différentiel a même atteint des pics de - 86 % à Saint-Joseph et de - 95 % à Pont-Mathurin. Les conséquences de cette sécheresse sur l'activité des exploitations agricoles de La Réunion sont donc exceptionnellement violentes. En effet, par manque d'eau, le traitement des champs de cannes s'est avéré totalement inopérant et les replantations ont échoué. L'impossibilité de la fructification et l'arrêt du mûrissement mettent en péril la production fruitière. De même, les pertes de la production maraîchère sont très conséquentes tandis que les élevages sont fortement menacés du fait de la diminution très importante de la production fourragère. Cette situation climatique inédite frappe et met en danger toute l'agriculture de La Réunion et risque d'entraîner des conséquences dramatiques tant sur les conditions de vie des agriculteurs que sur l'approvisionnement alimentaire et les prix, dans un contexte social global très délicat. En conséquence, il se permet de lui demander de prendre d'ores et déjà toutes les dispositions nécessaires et d'actionner tous les leviers à sa disposition - reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou de l'état de calamité agricole et déblocage d'aides d'urgence - afin de limiter autant que possible les effets de cette sécheresse pour les agriculteurs mais également pour l'ensemble des Réunionnais.

Texte de la réponse

CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERESSE À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Patrick Lebreton, pour exposer sa question, n° 1294, relative aux conséquences de la sécheresse à La Réunion.

M. Patrick Lebreton. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et porte sur les conséquences, pour les exploitations agricoles de l'île de La Réunion, de la sécheresse sans précédent que ce département connaît depuis plusieurs mois, particulièrement au sud. Il faut en effet remonter à 1956 pour se rappeler un tel désastre. Si ces derniers jours ont été marqués par de fortes pluies dans le nord, l'est et ouest de l'île, causant des inondations dont les médias nationaux ont fait état, le manque d'eau produit toujours des effets désastreux pour les exploitations situées au sud. Selon les différents relevés de Météo France, le déficit de pluviométrie par rapport à la normale s'est accru progressivement pour atteindre le niveau record de moins 80 % pour le seul mois de décembre 2010.

Les conséquences de cette sécheresse sur l'activité des exploitations agricoles sont donc exceptionnellement violentes. Pour la seule canne à sucre et dans le seul secteur sud, les pertes sont à ce jour estimées à 160 000 tonnes, soit 9,7 millions d'euros. La production fruitière est également en péril : les pertes sont estimées à 40 % pour les bananes, 25 % pour les ananas, 30 % pour les agrumes ; au total, la filière fruit estime ses pertes à hauteur de 2,2 millions d'euros. Enfin, les pertes de la production maraîchère, très conséquentes, vont de 60 % à 70 % dans l'est du département et de 30 % à 40 % dans le sud. C'est quasiment la totalité de la filière agricole

qui a été frappée par cet épisode de sécheresse, c'est toute l'agriculture du sud de La Réunion qui est en danger.

Dès lors je suis très inquiet des effets sur l'approvisionnement alimentaire mais surtout sur les prix qui seront nécessairement impactés par ces catastrophes naturelles. Vous connaissez en effet le contexte social très difficile de La Réunion : taux de chômage de 40 %, 52 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Les Réunionnais ne pourront pas supporter une diminution supplémentaire de leur pouvoir d'achat. Afin de compenser les pertes, le conseil général a déjà débloqué un train d'aides à destination de la filière agricole. Néanmoins, les principaux leviers qui pourront permettre d'atténuer les conséquences de cette crise climatique sont du ressort du ministère de l'agriculture.

Aussi demandé-je au ministre de l'agriculture de prendre d'ores et déjà toutes les mesures nécessaires, à savoir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou de l'état de calamité agricole, et le déblocage d'aides d'urgence, pour limiter autant que possible les effets de cette sécheresse sur les agriculteurs, mais également sur l'ensemble des Réunionnais.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Jeannette Bougrab, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative. Monsieur le député, j'ai évidemment une pensée pour les familles réunionnaises qui sont confrontées aux événements de ces derniers jours, notamment la famille qui a perdu un de ses membres.

Je vous prie à nouveau d'excuser Bruno Le Maire, qui, comme vous le savez, est en déplacement en Saône-et-Loire.

M. Pierre Forgues. Non, on ne l'excuse pas !

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État*. Vous avez appelé son attention sur les difficultés rencontrées par les exploitations agricoles de La Réunion, suite à l'épisode de sécheresse exceptionnel que l'île subit depuis le dernier trimestre 2010 ; et les très fortes pluies enregistrées ces dix derniers jours ont évidemment été catastrophiques.

Pour faire face aux événements de cette nature dans les départements d'outre-mer, différents dispositifs d'intervention existent, faisant intervenir conjointement les administrations locales et centrales des ministères de l'agriculture et de l'outre-mer.

Concernant l'épisode de sécheresse que vous évoquez, les services de l'État se sont mobilisés dès le 11 janvier. L'ensemble des organisations professionnelles agricoles ont été réunies afin de dresser un premier état des lieux et de préparer les travaux du comité " sécheresse " qui s'est tenu le lendemain. Diverses mesures à prendre d'urgence ont été identifiées : il s'agit notamment du versement anticipé du solde de l'aide à la production de canne, qui interviendra dès le début de la semaine prochaine, soit avant le 15 février, comme le Gouvernement s'y était engagé ; d'autres mesures seront examinées prochainement, en particulier en direction des éleveurs.

Par ailleurs, lors de son intervention à l'Assemblée nationale, le 1er février, la ministre en charge de l'outre-mer a confirmé la possibilité de mobiliser le fonds de secours pour l'outre-mer. Ce fonds aide financièrement les sinistrés se trouvant dans une situation économique et sociale fragile et ayant subi d'importants dommages en raison d'une catastrophe naturelle. Il est prévu que les exploitants agricoles ultramarins puissent également bénéficier de ce dispositif pour leurs pertes de fonds et de récoltes, car le régime de calamités agricoles ne s'applique pas en outre-mer. L'instruction des dossiers individuels de demande d'aides sera réalisée au plan local par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, puis, au plan national, par la délégation générale de l'outre-mer, ce qui permettra de préparer les travaux du comité interministériel du fonds de secours, qui décide *in fine* de l'attribution des aides.

Vous pouvez être assuré que les services du ministre de l'agriculture, ceux de la ministre de l'outre-mer ainsi que l'ensemble du Gouvernement apporteront leur soutien à l'île de La Réunion pour faire face à cette catastrophe.

M. le président. La parole est à M. Patrick Lebreton.

M. Patrick Lebreton. Madame la secrétaire d'État, je vous remercie de votre réponse, mais nous avons déjà été informés de son contenu. Il me reste à souhaiter que l'on emploie l'huile de coude et qu'on presse sur l'accélérateur pour examiner les dossiers afin que la population n'attende pas longtemps car, très certainement, dès avant juillet ou août, on entendra parler des difficultés rencontrées par la culture de la canne à sucre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1294

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 581

Réponse publiée le : 4 février 2011, page 746

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 janvier 2011